



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 9 juillet 2020, 9 h

ORDRE DU JOUR

L'arrêté ministériel numéro 2020-004 du 15 mars 2020 signé en vertu de la *Loi sur la santé publique* (R.L.R.Q., c. S-2.2) concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 prévoit que « *Le conseil et le comité exécutif et ou administratif de toute municipalité (...) sont autorisés à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication; »*.

Soyez avisés que le conseil extraordinaire de l'arrondissement d'Outremont du 9 juillet 2020, 9 h sera tenu à huis clos via webdiffusion tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel.

Selon l'article 40 du *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont* (AO-468) et l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), les questions ne doivent porter que sur les sujet à l'ordre du jour. Considérant les circonstances particulières actuelles, la période de questions des citoyens sera exceptionnellement tenue comme suit :

- Les citoyens doivent envoyer leurs questions avant 8 h le jeudi, 9 juillet, au secretariat.outremont@ville.montreal.qc.ca ;
- Les questions seront traitées dans leur ordre de réception.

Toute question reçue après 8 h ne sera pas traitée publiquement durant la période de questions des citoyens du conseil du 9 juillet.

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance

10.02 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Mot du maire et des élu(e)s

10.03 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 juillet 2020, 9 h

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Période de questions des citoyens

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1207426004

Accorder un soutien financier spécial non récurrent maximal totalisant la somme de 141 680 \$ (toutes taxes applicables incluses), aux deux (2) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la réalisation du projet estival de leurs camps de jour respectifs dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 / Approuver le projet de convention et le projet d'addenda à cet effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer lesdites convention et addenda / Dépense provenant du surplus de l'arrondissement

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1203489011

Ratification d'un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$, toutes taxes applicables incluses, aux 6 organismes communautaires et économiques de l'arrondissement désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont / Approuver les 6 projets de convention à cet effet / Autoriser la Directrice d'arrondissement à signer les conventions relatives à ces contributions pour et au nom de l'arrondissement

30.02 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1206347001

Accorder une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ à la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest Outremont pour la réalisation d'une campagne de financement participatif conjointe avec les associations des commerçants des avenues Van Horne et Bernard pour assurer la relance de l'achat local - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement

d'Outremont, et la SDC Laurier Ouest Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et autoriser le Maire ainsi que la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention - Dépense provenant du surplus

30.03 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1206695018

Bonification du Fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont d'un montant de 50 000 \$ supplémentaire pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques de l'arrondissement - Déléguer à la direction d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et l'autorisation de dépenses en vertu des articles 24.1 et 24.2 du Règlement AO-460 - Autoriser la Directrice d'arrondissement à signer les conventions relatives à ces contributions pour et au nom de l'arrondissement - Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 9
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1207426004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier spécial non récurrent maximal totalisant la somme de 141 680 \$ (toutes taxes applicables incluses), aux deux (2) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la réalisation du projet estival de leurs camps de jour respectifs dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 / Approuver le projet de convention et le projet d'addenda à cet effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer lesdites convention et addenda / Dépense provenant du surplus de l'arrondissement

Il est recommandé :

D'ACCORDER un soutien financier spécial non récurrent maximal totalisant la somme de 141 680 \$, toutes taxes applicables incluses, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	CONVENTION OU ADDENDAS	MONTANT MAXIMAL
Corporation du Collège Bois-de-Boulogne	addenda	116 480 \$
Club de Soccer Mont-Royal Outremont (CS MRO)	convention	25 200 \$

D'APPROUVER le projet de convention et le projet d'addenda entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer cette convention et cet addenda pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis (si le dossier comporte un tel virement), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-07-07 17:02

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207426004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier spécial non récurrent maximal totalisant la somme de 141 680 \$ (toutes taxes applicables incluses), aux deux (2) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la réalisation du projet estival de leurs camps de jour respectifs dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 / Approuver le projet de convention et le projet d'addenda à cet effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer lesdites convention et addenda / Dépense provenant du surplus de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 janvier 2020, le Canada identifie un premier cas de COVID-19 sur son territoire. Quelques semaines plus tard, le 12 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) affirme que la propagation du coronavirus est désormais au stade d'une pandémie mondiale. Le lendemain, le gouvernement du Québec déclarait l'état d'urgence sanitaire pour l'ensemble du territoire québécois, imposant plusieurs mesures visant la réduction de la propagation.

Le 21 mai 2020, le gouvernement du Québec a annoncé l'autorisation d'opérer les camps de jour à partir du 22 juin 2020. Les mesures prescrites et nécessaires pour contrer la propagation de la COVID-19 imposent aux municipalités et organismes une pression supplémentaire dans l'organisation de leurs programmes estivaux de camps de jour, ce qui engendrera des coûts additionnels exceptionnels à l'été 2020.

Le 2 juin 2020, le gouvernement du Québec annonçait une aide pouvant aller jusqu'à 11 millions de dollars pour les camps de jour certifiés.

Les camps de jour municipaux ainsi que ceux offerts en partenariat avec la Ville par de nombreux organismes partenaires ne sont pas admissibles à cette aide gouvernementale. C'est pourquoi le 10 juin dernier, l'administration municipale a annoncé qu'un montant de 6 M\$ est prévu afin d'aider à la réalisation des camps de jour à Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1204815002 (décision à venir) - 25 juin 2020 - Autoriser les virements budgétaires destinés à la réalisation des camps de jour à Montréal dans le contexte de COVID-19 au montant de 4 527 740\$ de la Direction générale vers les 17 arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, L'Île

-Bizard–Sainte-Geneviève, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Outremont, Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Saint-Léonard, Sud-Ouest, Verdun, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.
CA20 160056 du 2 mars 2020 / 1202504007 - Autoriser l'octroi d'une contribution financière de 30 000 \$ annuellement, pour un total de 90 000 \$ (toutes taxes applicables incluses) couvrant les années 2020, 2021 et 2022 à l'organisme à but non lucratif Corporation du Collège de Bois-de-Boulogne pour la réalisation des opérations du camp de jour Parc Soleil à l'arrondissement d'Outremont, selon les termes et conditions prévues à la convention de contribution financière - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et la Corporation du Collège de Bois-de-Boulogne, établissant les modalités et conditions du versement de cette contribution financière - Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention.

DESCRIPTION

L'arrondissement d'Outremont s'associe annuellement à des organismes sans but lucratif pour leurs projets de camps de jour afin de permettre aux jeunes des différents quartiers de vivre des expériences de vacances des plus enrichissantes lors de la période estivale. Les activités favorisent l'apprentissage et le développement personnel et elles sont toujours encadrées de façon sécuritaire.

Les organismes devront défrayer des coûts supplémentaires pour offrir un service de camp de jour tout en respectant les mesures supplémentaires et exceptionnelles d'hygiène et de distanciation sociale recommandées par la Direction régionale de santé publique.

Le soutien financier spécial non-récurrent versé à ces organismes permettra d'assurer une offre de service de camps de jour sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont en supportant une partie des coûts additionnels engendrés par cette situation exceptionnelle.

ORGANISMES	PÉRIODE	SOUTIEN DE L'ARRONDISSEMENT			
		Convention d'aide à la mission (contribution financière)	Convention de services	Prêt de plateaux sportifs ou récréatifs	Autres
Corporation du Collège Bois-de-Boulogne	du 29 juin au 21 août 2020		X	X	
Club de soccer Mont-Royal Outremont	du 29 juin au 28 août 2020			X	

JUSTIFICATION

L'Association des camps du Québec, l'Association du loisir municipal, le Réseau des unités régionales loisirs et sport du Québec (notamment Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM)), la Direction générale de la santé publique ainsi que plusieurs intervenants municipaux ont collaboré afin d'élaborer la relance des camps de jour dans un contexte de COVID-19. Les conditions de remise en opération des activités des camps de jour ont été étudiées afin d'assurer la santé et la sécurité des enfants, des parents et des employés (désinfection, conciergerie, matériel, employés additionnels, etc.)

Ces mesures additionnelles et exceptionnelles à mettre en place occasionnent des coûts supplémentaires pour les organismes. Celles-ci ont été évaluées à un minimum de 70 \$ par semaine par inscription.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kalina RYKOWSKA, Outremont
Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 7 juillet 2020
Kalina RYKOWSKA, 29 juin 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEGAULT
Agent (e) de developpement d'activites cultu-
relles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-18

Anne-Marie POITRAS
Directrice adjointe qualité de vie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1203489011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification d'un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$, toutes taxes applicables incluses, aux 6 organismes communautaires et économiques de l'arrondissement désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont / Approuver les 6 projets de convention à cet effet / Autoriser la Directrice d'arrondissement à signer les conventions relatives à ces contributions pour et au nom de l'arrondissement

Il est recommandé :

DE RATIFIER l'octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$ (toutes taxes applicables incluses) aux organismes désignés et les dépenses autorisées pour la réalisation des projets suivants à même le Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont :

Fonds d'urgence local pour les organismes de l'arrondissement d'Outremont				
Comité d'analyse du 11 mai 2020				
#	Organisme	Descriptif / projet	Montant demandé	Montant total octroyé
1	Fondation Aide Covid-19	Sécurité alimentaire	24 130,00 \$	3 856 \$
2	Maison des jeunes d'Outremont	Soutien psychosocial clientèle adolescente	1 044,00 \$	1 044 \$
3	Centre de bénévolat Sarpad Outremont	Soutien psychosocial clientèle aînée	459,00 \$	394 \$
5	Corps de bénévoles HATZOLOH, division Outremont	Soutien psychosocial communautés juives	35 000,00 \$	9 700 \$
6	YMCA du Québec- du Parc	Soutien psychosocial clientèle adolescente	7 260,00 \$	7 260 \$
7	Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont	Soutien vitalité économique	31 200 \$	27 000 \$

D'APPROUVER les six (6) projets de convention à cet effet;

D'AUTORISER la directrice de l'arrondissement à signer lesdites conventions;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-07-07 16:32

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203489011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification d'un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$, toutes taxes applicables incluses, aux 6 organismes communautaires et économiques de l'arrondissement désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont / Approuver les 6 projets de convention à cet effet / Autoriser la Directrice d'arrondissement à signer les conventions relatives à ces contributions pour et au nom de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la réception d'un rapport du Contrôleur général, à l'effet que des irrégularités ont été soulevées dans la gestion de la délégation à la Direction d'arrondissement en lien avec le fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement d'Outremont, le présent dossier vise la ratification d'un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$, toutes taxes applicables incluses, aux 6 organismes communautaires et économiques de l'arrondissement désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont afin que ce dossier soit effectué conformément au rapport du Contrôleur général.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 20160101 du 4 mai 2020 / 1203489006 / Création du Fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont d'un montant maximal de 50 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques de l'arrondissement - Déléguer à la directrice d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses

DESCRIPTION

Faisant suite au rapport du Contrôleur général, ce dossier vise la ratification des montants octroyés pour la somme totale de 50 000 \$ dans le cadre du Fonds local d'urgence COVID-19.

L'aide financière temporaire et exceptionnelle a été octroyée selon des critères flexibles afin d'aider les populations les plus vulnérables et mettre en place des mesures de soutien au développement économique local. Les balises apparaissent dorénavant dans le règlement AO-460.

Un comité d'analyse a été formé pour analyser et recommander des propositions de projets afin de déployer le Fonds d'urgence conformément à certaines balises administratives :

Volet social:

- Les activités et services essentiels soutenus doivent répondre à des besoins de première nécessité;
- Les organismes admissibles doivent être déjà connus ou soutenus par l'arrondissement.
- Les organismes susceptibles ou ayant déjà reçu un financement de Centraide ne seront pas priorisés pour une aide supplémentaire de l'arrondissement.

Volet économique:

- En collaboration avec les différents partenaires en développement économique, notamment la société de développement commercial, les associations commerciales locales et en complémentarité avec la pléthore de mesures de soutien annoncées par la Ville et les gouvernements, le Fonds permet de financer des projets visant à atténuer l'impact de la crise sanitaire sur la vitalité économique de l'arrondissement. Aucune aide directe à l'entreprise privée ne sera possible.

Projets retenus:

Fonds d'urgence local pour les organismes de l'arrondissement d'Outremont Comité d'analyse du 11 mai 2020				
#	Organisme	Descriptif / projet	Montant demandé	Montant total octroyé
1	Fondation Aide Covid-19	Sécurité alimentaire	24 130,00 \$	3 856 \$
2	Maison des jeunes d'Outremont	Soutien psychosocial clientèle adolescente	1 044,00 \$	1 044 \$
3	Centre de bénévolat Sarpad Outremont	Soutien psychosocial clientèle aînée	459,00 \$	394 \$
5	Corps de bénévoles HATZOLOH, division Outremont	Soutien psychosocial communautés juives	35 000,00 \$	9 700 \$
6	YMCA du Québec- du Parc	Soutien psychosocial clientèle adolescente	7 260,00 \$	7 260 \$
7	Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont	Soutien vitalité économique	31 200 \$	27 000 \$

JUSTIFICATION

Le présent dossier constitue l'une des étapes de régularisation du dossier du Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement d'Outremont en réponse au rapport du Contrôleur de la Ville de Montréal.

Les mesures sanitaires visant la gestion de la pandémie de la COVID-19 ont amené plusieurs organismes communautaires à réduire leurs services directs auprès de leur clientèle. Par ailleurs, les organismes se sont vus privés d'un important nombre de bénévoles. La réduction de services de soutien essentiels pour les populations vulnérables est majeure, et plusieurs organismes font état de situations précaires.

Les personnes plus vulnérables sont affectées par :

- la fermeture ou la réduction des services de dépannage alimentaire et/ou d'hébergement d'urgence;
- la réduction de services normalement assurés par des bénévoles (exemple, transport pour des services médicaux);
- la difficulté d'avoir accès à de l'information essentielle (personnes sans téléphone / Internet, personnes allophones);
- le confinement à la maison de plusieurs employés et parents, pouvant aviver les tensions conjugales et/ou l'anxiété.

De plus, la gestion de la pandémie a un impact majeur sur la population en général :

- pertes d'emploi;
- isolement des personnes âgées;
- confinement des enfants, jeunes et leurs parents à la maison;
- anxiété face à une situation inédite, d'envergure mondiale et d'une durée inconnue.

Finalement, tant les organismes en développement économique que les petites entreprises et les commerçants de l'arrondissement seront lourdement affectés par les mesures mises places dans le cadre de la pandémie. Le déploiement de projets créatifs et innovants pourrait atténuer l'impact de cette crise et, au moment opportun, relancer l'activité économique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier vise la ratification des dépenses nécessaires à la régularisation du dossier du Fonds local d'urgence COVID-19 de l'arrondissement d'Outremont en réponse au rapport du Contrôleur général de la Ville de Montréal.

La nécessité de cette ratification constitue l'une des étapes de régularisation du dossier du Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement d'Outremont en réponse au rapport du Contrôleur de la Ville de Montréal.

Tel que prévu d'origine au dossier 1203489006, l'imputation générale du 50 000 \$ est effectuée à même les surplus libres de l'arrondissement. Les montants ont déjà été versés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien financier vise une meilleure intégration sociale des personnes isolées et vulnérables de la communauté outremontaise (*ou montréalaise*) . Ce soutien participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce qui va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et collaborer à la réalisation de mesures visant la prise en charge des personnes vulnérables.

En outre, en soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au coeur des quartiers, la ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La ratification du présent dossier est nécessaire afin de dossier suite au rapport du Contrôleur général et régulariser les irrégularités soulevées dans la gestion initiale de la délégation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la mesure où les organismes n'étaient pas soutenus financièrement, non seulement ils ne pourraient subvenir aux besoins immédiats des populations vulnérables, mais ils pourraient se retrouver en situation précaire qui mettrait en péril leur survie.

Le financement de certains projets permettra :

- une plus grande prise en charge par les entrepreneurs de leur développement au sein d'organismes tels que des sociétés de développement commercial ou des regroupements de gens d'affaires;
- le renforcement du pouvoir d'attraction des artères et des zones visées;
- une attraction et une fidélisation de la clientèle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature des conventions

- Reddition de compte de la Direction d'arrondissement : au premier conseil ordinaire suivant l'octroi et l'autorisation des dépenses. Noter que, pour ce montant, un dépôt a déjà été effectué le 1er juin 2020 (1203489008).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 7 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEGAULT
Agent (e) de développement d'activités culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-28

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement

**Dossier # : 1206347001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ à la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest Outremont pour la réalisation d'une campagne de financement participatif conjointe avec les associations des commerçants des avenues Van Horne et Bernard pour assurer la relance de l'achat local - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et la SDC Laurier Ouest Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et autoriser le Maire ainsi que la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention - Dépense provenant du surplus

D'accorder une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ à la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest Outremont pour la réalisation d'une campagne de financement participatif conjointe avec les associations des commerçants des avenues Van Horne et Bernard pour assurer la relance de l'achat local, provenant du fonds de surplus;

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et la SDC Laurier Ouest Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et d'autoriser le Maire ainsi que la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention

D'exiger une reddition de comptes au terme de la campagne de sociofinancement et que le les fonds inutilisés soient remis à l'arrondissement.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	Le 2020-07-07 14:57
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206347001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ à la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest Outremont pour la réalisation d'une campagne de financement participatif conjointe avec les associations des commerçants des avenues Van Horne et Bernard pour assurer la relance de l'achat local - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et la SDC Laurier Ouest Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et autoriser le Maire ainsi que la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention - Dépense provenant du surplus

CONTENU

CONTEXTE

Les mesures d'urgences déployées dans le cadre de la pandémie de l'infection à COVID-19 ont entraîné la fermeture temporaire des commerces non essentiels ainsi qu'une baisse d'achalandage, mettant ainsi en péril leur survie et par le fait même celle de la vie commerciale des quartiers. Cette situation exceptionnelle oblige les commerçants à être créatifs afin de palier au manque de liquidités dont ils sont victimes. L'une des initiatives ayant actuellement cours dans certains quartiers de Montréal, notamment Mercier et Hochelaga-Maisonneuve, est celle des campagnes de financement participatif, bonifiées par une contribution publique. L'arrondissement d'Outremont souhaite épauler les commerçants de l'arrondissement, par le biais d'une subvention à la SDC Laurier Ouest Outremont, tout en encourageant l'achat local au bénéfice des quartiers.

Le Conseil d'arrondissement a compétence en matière de développement économique conformément à l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Afin de recréer le lien commerce - client - communauté, stimuler la fréquentation des rues commerçantes et maintenir la contribution du commerce de proximité à la vie de quartier, les SDC Quartier latin et du Village se sont associées à l'association Faubourgs Ontario pour développer, avec d'autres partenaires, une campagne de financement participatif impliquant leurs membres commerçants, L'objectif est le versement d'un montant de 25 000\$ à la SDC Laurier Ouest par le biais d'une convention. Les fonds devront servir exclusivement à bonifier les bons d'achats des commerces participants compris dans le territoire des

associations des commerçants des avenue Bernard et Van Horne ainsi que de la SDC Laurier Ouest Outremont.

Le projet de campagne de sociofinancement vise à aider les commerçants à obtenir des liquidités par la vente de bons d'achats pour leur commerce, le tout via une plateforme de sociofinancement québécoise privée, La Ruche. Le montant payé par les acheteurs sera bonifié du tiers par la subvention de l'arrondissement. Les commerces admissibles sont des commerces indépendants.

JUSTIFICATION

La subvention de 25 000\$ fait partie des mesures mises de l'avant par l'arrondissement afin de soutenir les commerces à travers la crise liée à la pandémie. L'initiative visée constitue un moyen de soutenir l'achat local, préservant par le fait même la vitalité des quartiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention de 25 000 \$ proviendra du fonds de surplus de l'arrondissement. Une reddition de compte sera exigée au terme de la campagne et les fonds non utilisés devront être retournés à l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permet d'encourager l'achat local, touchant ainsi à l'aspect social du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'objectif de la campagne de sociofinancement, bonifiée par la subvention de l'arrondissement, est de réduire les impacts négatifs de la pandémie sur les commerçants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une campagne publicitaire est en cours afin de promouvoir la campagne de sociofinancement, incluant un vidéo promotionnel.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de la convention de subvention par le Conseil d'arrondissement : 9 juillet 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-26

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>



Dossier # : 1206695018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Bonification du Fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont d'un montant de 50 000 \$ supplémentaire pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques de l'arrondissement - Déléguer à la direction d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et l'autorisation de dépenses en vertu des articles 24.1 et 24.2 du Règlement AO-460 - Autoriser la Directrice d'arrondissement à signer les conventions relatives à ces contributions pour et au nom de l'arrondissement - Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

Il est recommandé :

DE BONIFIER le fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont d'un montant supplémentaire de 50 000 \$, portant ainsi le total du Fonds à 100 000 \$;

DE DÉLÉGUER à la directrice d'arrondissement l'approbation des nouvelles demandes de versements et de l'autorisation de dépenses reliées devant être portées au Fonds local d'urgence, le tout en vertu des articles 24.1 et 24.2 du Règlement AO-460;

D'AUTORISER la directrice d'arrondissement à signer, pour et au nom de l'arrondissement, toute convention relative au présent dossier;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-07-07 17:31

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206695018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Bonification du Fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont d'un montant de 50 000 \$ supplémentaire pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques de l'arrondissement - Déléguer à la direction d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et l'autorisation de dépenses en vertu des articles 24.1 et 24.2 du Règlement AO-460 - Autoriser la Directrice d'arrondissement à signer les conventions relatives à ces contributions pour et au nom de l'arrondissement - Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 janvier 2020, le Canada identifie un premier cas de COVID-19 sur son territoire. Quelques semaines plus tard, le 12 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) affirme que la propagation du coronavirus est désormais au stade d'une pandémie mondiale. Le lendemain, le gouvernement du Québec déclarait l'état d'urgence sanitaire pour l'ensemble du territoire québécois, imposant plusieurs mesures visant la réduction de la propagation. Les différentes mesures appliquées à l'échelle mondiale et locale ont rapidement entraîné un ralentissement économique. La Ville de Montréal a également mis en place plusieurs mesures évolutives et assuré le maintien des services essentiels (eau, collecte des ordures, services d'urgence) en plus de poursuivre les démarches administratives entourant le soutien financier dédié aux organismes communautaires. La Ville travaille présentement avec plusieurs autres partenaires en vue de soutenir les organismes communautaires qui continuent d'offrir des services essentiels aux populations plus démunies, dont ceux œuvrant en sécurité alimentaire ou en soutien aux personnes en situation d'itinérance. Une cellule de crise régionale - sécurité alimentaire et une cellule de crise locale - besoins communautaires ont d'ailleurs été créées afin de coordonner les efforts de chacun. La Ville travaille également avec plusieurs partenaires pour mettre en place une série de mesures visant à fournir de l'aide aux entreprises, notamment dans les secteurs les plus fragilisés à court terme : l'économie sociale, le commerce de détail, l'industrie créative et culturelle et le tourisme.

Dans ce contexte exceptionnel de pandémie du COVID-19, qui pourrait perdurer, l'arrondissement d'Outremont a répondu par la création, le 6 avril 2020, d'un fonds visant un soutien financier d'urgence destiné aux besoins croissants des organismes communautaires du territoire et visant à soutenir la vitalité économique de ses secteurs d'emplois et de ses rues commerciales.

Suite à la réception d'un rapport du Contrôleur général, à l'effet que des irrégularités ont été soulevées dans la gestion de la délégation à la Direction d'arrondissement en lien avec le fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement d'Outremont, plusieurs actions ont été prises afin de régulariser le Fonds d'urgence :

- Abrogation de la résolution du 1er juin autorisant un second montant de 75 000 \$ et une délégation à la Direction d'arrondissement sur ces montants (approuvé par le conseil le 2 juillet 2020) - aucune dépense n'avait encore été associée dans ce montant au jour de son abrogation;
- Modification du règlement AO-460 afin que la Direction d'arrondissement ait dorénavant un pouvoir délégué relatif à l'octroi et l'autorisation de dépenses aux organismes dans le cadre des mesures d'urgence relatives à la pandémie du COVID-19 (prévu pour adoption le 8 juillet en séance extraordinaire - dossier 1206695014) - ce règlement inclut, en détail, les balises prévues pour l'octroi et l'autorisation des dépenses aux organismes. Le texte sera rapidement déposé sur le site internet de l'arrondissement;
- Ratification, par le conseil, des dépenses effectuées dans le premier montant de 50 000 \$ du 6 avril 2020 (dossier 1203489011) - le dossier inclura le détail des contraventions octroyées et les conventions associées pour approbation (prévu le 9 juillet en séance extraordinaire);
- Le présent dossier, qui vise la bonification de ce fonds d'urgence et une délégation respectant le règlement AO-460, pour un montant supplémentaire de 50 000 \$, portant ainsi le fonds à 100 000 \$.

Les correctifs apportés au dossier du Fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont respectent les exigences prévues au Rapport du Contrôleur général.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 16 0101 - Création du Fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont d'un montant maximal de 50 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques de l'arrondissement - Déléguer à la directrice d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses – Dépense provenant du surplus

CA20 16 0164 - Addenda - Bonification du fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont d'un montant maximal de 75 000 \$ le portant à 125 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques de l'arrondissement - Déléguer à la directrice d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses (**Résolution abrogée le 2 juillet 2020 via résolution CA20 16 0223**)

CA20 16 0172 - Dépôt de la liste des contributions financières du fonds d'urgence local COVID-19.

1206695014 - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460) - Délégation à la Direction d'arrondissement relativement à la conclusion d'entente et l'autorisation de dépenses à des organismes de l'arrondissement dans le cadre du fonds local d'urgences COVID-19

DESCRIPTION

Bonification du Fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont de 50 000 \$, établissant le total du Fonds à 100 000 \$ depuis avril 2020.

JUSTIFICATION

Le présent dossier constitue l'une des étapes de régularisation du dossier du Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement d'Outremont en réponse au rapport du Contrôleur de la Ville de Montréal afin de permettre la bonification du Fonds et assurer une aide supplémentaire aux organismes communautaires de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement. Voir le détail à l'imputation financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans la mesure où les organismes n'étaient pas soutenus financièrement, non seulement ils ne pourraient subvenir aux besoins immédiats des populations vulnérables, mais ils pourraient se retrouver en situation précaire qui mettrait en péril leur survie. Le financement de certains projets permettra notamment d'assurer des actions permettant de répondre aux besoins de première nécessité et de renforcer la capacité des services d'écoute, d'aide et de référence aux personnes vulnérables et isolées ainsi qu'aux personnes vivant de la détresse et de l'anxiété en raison de la situation sociale actuelle et de leurs conditions personnelles.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le présent dossier découle de la situation particulière de la pandémie de la COVID-19 et constitue l'une des étapes de régularisation du dossier du Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement d'Outremont en réponse au rapport du Contrôleur de la Ville de Montréal. Les correctifs apportés au dossier du Fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont respectent les exigences prévues au Rapport du Contrôleur général.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication des informations relatives à ces contributions sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue d'un comité d'analyse;
Octroi des contributions financières par décision déléguée et autorisation des dépenses reliées via le Fonds d'urgence;
Reddition de compte de la Direction d'arrondissement à la première séance ordinaire suivant l'octroi de ces contributions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-07

Julie DESJARDINS
C/d Soutien admin. et Secrétaire
d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa